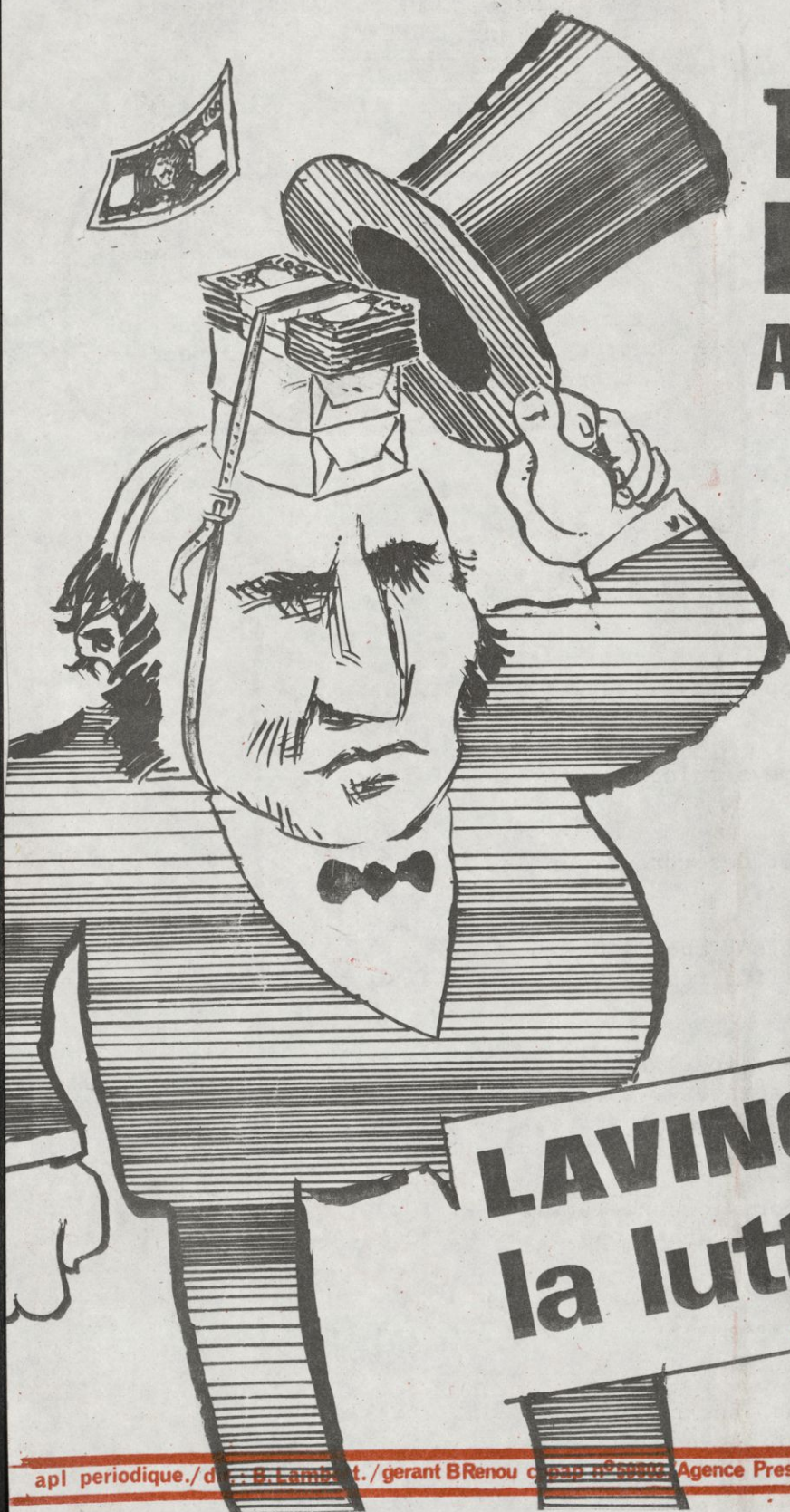


# apl

INFORMATIONS  
REGIONALES

n°9/6 dec 77 2F



## TRAFICANT de BEURRE AU TRIBUNAL

**LAVING GLACES :  
la lutte continue**



# CALENDRIER

## Mardi 6 décembre

- 14 H : procès des RENVOYEURS DE LIVRETS MILITAIRES - Nantes au Palais de Justice.

- 20 H 30 : riposte contre l'assassinat d'un frère algérien à la Fraternité Protestante.

## vendredi 9 décembre

- 14 H : procès de RENVOYEURS DE LIVRETS MILITAIRES à Nantes au Palais de justice.

- 19 H : "Groupe viol" FEMMES renseignements en contactant Renée Livet, 14 place Viarme.

- 20 H 30 : réunion GROUPE FEMMES MATERNITE - téléphoner au 46. 42. 44.

## Mardi 13 décembre

- coordination groupes FEMMES, réunion groupes quartiers, adresse à la Librairie 71.

## Jeudi 15 décembre

Blues/JAZZ - Salle Vasse prix des places : 20 F.

## M. J. E. P. DE SAINT NAZAIRE

Du 7 au 14 décembre : animation par le théâtre à Bretelles et le mime Duval de 18 H à 20 H.

## vendredi 9 décembre

Cinéma et débat : "Les chevaux de feu" de PARADJANOV à 21 H.

## Lundi 12 décembre

Débat : LA SEXUALITE est elle interdite aux JEUNES ?

## Vendredi 16 décembre

"Géranium" FDLK progressif alsacien à 15 H.

Les réunions publiques de l'APL du VENDREDI SOIR commencent désormais à 20 H 30;

Les textes doivent arriver au plus tard le vendredi à 17 H pour le secrétariat.

Merci.

# SOMMAIRE

## GREDINS ET COQUINS

Procès de Bernard Philippe..... P. 3 à 8

## OUVRIERS

Laving-Glaces - troisième semaine de grève.P. 9 à 12

## JUSTICE

Réclusion criminelle pour désordre amoureux. P. 13

## ARMEE

Procès pour délit d'opinion, procès des renvoyeurs de livrets militaires..... P. 14-15

## ECOLE

L'ordre attaque (grève en archi)..... P. 16-17  
Tout le monde sur les stades..... P. 17  
Les travailleurs de l'enseignement privé.. P. 18

## QUARTIERS

Une pétition sur les impôts locaux..... P. 19-20  
Assises nationales de l'habitat groupé..... P. 20

## INTERNATIONAL

Solidarité Chili..... P. 21

## FEMMES

Histoire d'une césarienne sans histoires.. P. 22-23  
Week-end femmes les 17 et 18 décembre..... P. 24



# PROFESSION :

## *traficant de beurre*

L'affaire du beurre et de ses différents trafics, mettant en cause notamment B. Philippe, industriel régional, a connu un nouvel épisode avec l'audience du 25 novembre.

Mais avant d'en relater le déroulement, quelques présentations et précisions sur les différents acteurs et leur ingénieuse combine.

B. Philippe est aujourd'hui directeur d'entreprise; la S. I. T. A. P. (société industrielle de transformation des produits alimentaires Philippe) et transporteur à "La Vertonne" en Vertou (précédemment à Saint Sébastien).

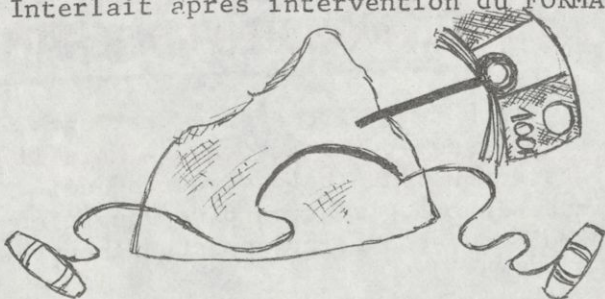
OFFICIELLEMENT, cette société se donne comme objet :

1° - le conditionnement, transformation, commercialisation des beurres, matières grasses et toutes denrées similaires, la commercialisation des oeufs, fromages, volailles et exploitation d'entrepôts frigorifiques.

2° - Le transport des marchandises. Pour cela la SITAP possède 15 camions de 10 à 22 tonnes qui se chargent du transport de la viande, du poisson et du beurre.

EN REALITE, mis à part le transport des marchandises, la principale activité de l'usine de Philippe est la transformation des mottes de beurre de 25 kilos en plaquettes de 500 ou 250 gr.

Il s'agit notamment de beurre de stockage, remis sur le marché par Interlait après intervention du FORMA.



### ROLE DU FORMA & INTERLAIT

Dans le cadre du marché agricole des pays de la C. E. E., l'Etat aide les industries laitières qui n'arrivent pas à vendre leur beurre ou leur poudre de lait.

Pour cela, un organisme a été créé : le FORMA (Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles).

Celui-ci dispose d'une section - Interlait - chargée d'acheter le beurre et la poudre de lait que les laitiers ont en excédent. Il accorde également des subventions à des entreprises privées pour qu'elles stockent elles-mêmes les surplus de la période d'été pour les écouler l'hiver.

En plus de ces excédents saisonniers, il existe des surplus permanents stockés directement par l'Etat.

Le prix d'achat du beurre aux entreprises privées ainsi que les frais de congélation et d'entrepôt sont pris en charge par le FORMA.

INTERLAIT, organisme semi-public, dont le conseil d'Administration comprend, outre les pouvoirs publics, les P. D. G. des plus grosses coopératives et entreprises privées (maffia du beurre ?) est chargé de commercialiser ces stocks au mieux de la conjoncture.

Après avoir transformé et conditionné le beurre, B. PHILIPPE le commercialise sous différentes marques :

- "La Suisse Atlantique"
- "Ma Prairie"
- Fleur de Lys
- Beurre extra-fin du Rocher
- Beurre 1/2 sel du Rocher
- Beurre de laiterie "Laiterie du Val de Sèvre".

Aucune de ces marques n'est déposée. Il n'y a pas de numéro d'usine sur les emballages. Une seule indication, celle de l'imprimerie du papier d'emballage "Jeanne d'Arc".

B. Philippe traite ainsi plus de 10 000 tonnes par an.





## patron de choc

Chez Philippe, pas d'intermédiaires : c'est lui le patron qui commande tout.

Brimades, engueulades sont monnaie courante. La moindre tentative de résistance individuelle et c'est la mise à la porte.

Pourtant, un changement, il vient de s'installer dans une usine ultra-moderne à Vertou.

Il faut croire que, malgré une certaine bienveillance, sa protection devenait difficile...

## « un délinquant PRIMAIRE à la virginité DOUTEUSE... » \*

Depuis 20 ans, la croissance de l'affaire Philippe est constellée de condamnations.

Condamné par deux fois, en 74 puis en 76 (prison avec sursis et 2 500 F. d'amende) pour infraction à la législation du travail et non respect du droit syndical, il eut aussi maille à partir avec la justice en 1971, où la Cour d'appel de Rennes le condamne à trois mois fermes et 15 000 F. d'amende pour avoir baptisé "pasteurisé" un beurre trop riche... en bactéries.

En aout 1976, à la suite de son arrestation pour l'affaire de trafic de beurre, les services préfectoraux et vétérinaires effectuent un contrôle à l'usine de Saint Sébastien. Et là, on va de surprise en surprise ...

Ce sont surtout les conditions de travail et d'hygiène et l'insalubrité des locaux qui sont mises à jour :

- le beurre réceptionné est entreposé sur un quai non abrité : ce sont 17 tonnes qui, ce jour là, sont décongelées en plein air, à une température supérieure à 4 °... ;

- les locaux sont sales, le sol n'est ni lavé, ni désinfecté... ;

- les emballages voisinent, dans le grenier, avec des produits détergents ;

- les 62 employés (travaillant en deux équipes de 31) n'ont à leur disposition qu'un seul lavabo et pas de douches... ;

- la tenue vestimentaire et la coiffure indispensables à la manipulation et au traitement du beurre, ne sont pas portés par les employés .

Pour tous ces faits, B. Philippe est condamné le 9 mars 1977, à trois mois de prison avec sursis et 8 000 F. d'amende.

(\*) phrase tirée du réquisitoire du Procureur à l'audience du 25 novembre.

## DETOURNEMENT DE BEURRE POUR LA PALESTINE

Au départ, une opération "humanitaire" : "1 000 tonnes de beurre pour le Tiers Monde".

Il s'agit pour la C. E. E. de faire parvenir à la Jordanie, pour l'alimentation des camps de réfugiés palestiniens, 1 223 tonnes de beurre des stocks européens.

Comme il est impossible d'envoyer tel quel le beurre dans les pays chauds, il doit être transformé en "butter-oil" (sorte de beurre liquide concentré) ..

INTERLAIT lance donc en juin 76 une adjudication concernant cette opération.

Il s'agit de prendre livraison des 1 223 tonnes dans trois congélateurs - 323 tonnes à Nantes ;

- 620 tonnes à Brest ;
- 280 tonnes dans l'Orne,

et d'acheminer le beurre en containers vers un fondoir de Bordeaux d'où le beurre transformé sera expédié sur Marseille en vue de l'embarquement.

## LES BONNES INITIATIVES DE MONSIEUR DISCHAMP

DISCHAMP, fromager à Clermont-Ferrand, se met sur les rangs. Mais il a des concurrents belges, qui bénéficient d'une législation plus souple en ce qui concerne le transport du beurre.



DISCHAMP (la trentaine) à la tête d'une entreprise très importante à Clermont-Ferrand :

- Cie Française entreprises frigorifiques à Sayat ;

- Société de produits laitiers Dischamp à Rungis ;

- Société fromagère de Limagne au Martre sur Morge.

- Usines employant une 100<sup>me</sup> de personnes.

Exporte plusieurs fromages (Saint Paulin, Saint Gorlan, fondu aux noix) et du beurre en Suisse, Italie, Espagne, Autriche, Grande Bretagne, R. F. A., Belgique, Pays Bas.

Onze premiers prix et 7 médailles d'or au concours Agricole de Paris.

Pour emporter le marché, Dischamp a une combine pour économiser sur les frais de transport : il suffit se substituer au beurre des stocks européens du beurre (ou assimilé... on le verra plus loin) acheté dans la région bordelaise, à proximité du fondoir. Quant au beurre nantais stocké par la C. E. E., il va le vendre...

C'est ainsi qu'il propose à B. Philippe d'être son sous-traitant pour l'enlèvement et l'acheminement des 323 tonnes de beurre.



Celui-ci, s'il prend bien livraison du beurre, le dirige non sur Bordeaux, mais... sur son usine de Saint Sébastien où il le décongèle et, après malaxage avec du beurre danois, le reconditionne en plaquettes de 250 gr prêtes pour la vente en super-marchés sous le label "beurre de laiterie du Val de Sèvres"

Si le beurre déstocké à Nantes était de "première catégorie" c'est du "beurre" de bien moins bonne qualité

et beaucoup moins cher qui sera acheté sur Bordeaux et dondu pour faire du "butter-oil" :

- beurre stocké depuis trop longtemps pour la consommation et destiné à la pâtisserie industrielle ;

- sérum : petit lait résidu de la fabrication de fromages, etc...

On a même dit, mais les gens sont si méchants, que le fondoir de Bordeaux fabriquait en même temps et sur les mêmes machines, du suif... et qu'après tout 10 % de suif dans du "butter-oil", c'était indécélable à l'analyse... et puis, de toute façon, c'est pour les arabes et le "butter-oil" obtenu était conforme et il a passé victorieusement tous les contrôles...

Sur enquête de la P. J. et du groupe d'intervention et de recherche des douanes, Philippe, ainsi que Dischamp étaient écroués en aout 76, mais promptement, justice bourgeoise oblige, remis en liberté...

## L'AUDIENCE

Curieusement, après plus d'un an, de mise en veilleuse, c'est justement le jour où, à la Cour d'Assises, se jouait la tête de Bodin, attirant la grande foule, qu'a été évoquée presque en catimini, l'"affaire Philippe".

Le secret n'a pourtant pas été trop bien gardé puisque des membres du syndicalisme agricole et des associations familiales et de défense des consommateurs ont pu suivre attentivement le procès...

Inculpés au départ d'"escroquerie" les prévenus n'avaient plus à répondre que d'"abus de confiance et complicité d'abus de confiance".

Il est en effet très difficile de coincer ce genre d'équilibristes qui profitent de la complexité et du laxisme des règlements européens pour "faire leur beurre".

Le droit pénal communautaire, à l'état d'embryon, ne comporte en effet pas de sanctions obligatoires...

Ainsi, l'article 3 du règlement 224 775 du 29 aout 75 de la communauté européenne :

"Le butter-oil doit être fabriqué exclusivement avec le beurre enlevé à cet effet par l'adjudicataire auprès des



organismes d'intervention" (FORMA - INTERLAIT), a-t-il été bafoué par Dischamp et Philippe, comme d'autres règlements le sont quotidiennement, et dans toute l'Europe.

Ainsi, cette péniche qui, il y a quelques années a promené ses 680 tonnes de farine de maïs durant des mois, sur les canaux de l'Est en touchant un nombre appréciable de millions en primes à l'ex portation...

Ainsi, ce beurre déstocké de Berlin qui, de notoriété publique, ne va pas beaucoup plus loin que Berlin...

## Interlait ? complice. ?

Le laisser-faire général, les avocats des inculpés s'en serviront pour défendre leurs clients :

"Le problème est de savoir s'il y a des tolérances sur lesquelles tout le monde ferme les yeux jusqu'au jour où..."

DISCHAMP, interrogé par le président, est plus précis :

"Depuis 1974, il n'était plus possible de faire de bénéfiques en soumissionnant les beurres des stocks européens, les frais de transport étaient trop énormes.

J'avais parlé de ces difficultés à Interlait et j'avais sollicité oralement l'autorisation de substitution..."

LE PRESIDENT : "Y avait-il complicité d'Interlait ?"

DISCHAMP : "Je ne veux pas dire qu'Interlait m'encourageait, mais on en avait parlé..."

Le procureur, lui aussi, revient sur cette "tolérance", en affirmant que :

"Le contrôle et les responsabilités d'Interlait n'avaient pas été assurées et que la défaillance de cette société expliquait pas mal de choses..."

Il faut dire également qu'Interlait, malgré l'arrestation de Dischamp et la mise à jour de ce trafic, a, comme si de rien n'était, reversé à ce dernier la caution qu'il avait donné lors de l'adjudication et que Dischamp continue à soumissionner comme par le passé auprès d'Interlait pour des opérations de destockage... Alors ???

## PHILIPPE... un pauvre...

## ...besogneux abusé !

Vient ensuite le tour de B. Philippe, prévenu de complicité pour avoir acheté à Dischamp 323 tonnes de beurre.

Il joue le bon bougre qui a été blousé :

PHILIPPE : "J'ai acheté le beurre à Dischamp qui est un très gros vendeur. J'en ignorais la provenance. Je croyais qu'il venait de la COLARENA (coopérative laitière de la région)."

DISCHAMP : "J'avais dit qu'il s'agissait de stocks publics. Mr Philippe savait que ce beurre devait descendre à Bordeaux."

LE PRESIDENT à Philippe : "Saviez-vous qu'il devait être fondu et destiné à la Jordanie ?"

PHILIPPE : "Je ne connais pas ces messieurs des Fondoirs du Sud Ouest".

Il nie tout, et ajoute même, candide : "J'ai fait dégeler le beurre. Cela prouve ma bonne foi car si j'avais su qu'il devait descendre à Bordeaux, je ne l'aurais pas fait" (... Eh ! ça coule de source...)

Comme, paraît-il, à chacun de ses procès, Philippe joue les honnêtes hommes abusés, les travailleurs de base marnant 20 heures sur 24. ET n'ayant pas le temps de se dépêtrer dans la foison des lois et des règlements ... Sans rire ...



deja tout petit  
je rendais des  
tartines de  
Pain-saindoux  
aux copains  
à l'école

Après de rapides questions à l'un des exploitants des fondoirs industriels de l'ouest, le président interroge le représentant d'Interlait pour mettre au clair le fait qu'Interlait aurait ou non donné son autorisation à la substitution du beurre.

Réponse : "Interlait ne pouvait pas donner son autorisation car le maître d'oeuvre est le FORMA".



Ce qui est réjouissant dans cette histoire, c'est Qu'Interlait a délégué un homme qui ne peut donner aucune réponse aux questions techniques (il est chef du service comptable) et qui ne travaille que depuis un an dans cette société (donc bien après les faits...). Il s'est contenté de prendre des notes faute de pouvoir nous éclairer. Dommage...

## ENRICHISSEZ-VOUS...

*mais par le travail et l'épargne*  
C'est ainsi que le procureur débute un réquisitoire qui résumera clairement les faits.

"Les principes du Marché Commun ont été dénaturés par des individus malhonnêtes".

"Le dossier et l'instruction ont montré qu'Interlait n'avait pas fait son travail".

Il insiste sur l'article 3 du règlement communautaire cité plus haut ("le butter oil doit être exclusivement fabriqué...") et affirme que Dischamp s'est donc exonéré sans dérogation formelle d'une société (Interlait) qui n'avait d'ailleurs aucun pouvoir pour la donner.

Il rappelle les propos de la section financière de la P. J. de Rennes : "Nous avons eu la désagréable impression d'enfoncer des portes ouvertes. Nos témoins nous ont dit que c'était une pratique courante".

Il termine en disant que si le droit communautaire est embryonnaire et ne comporte pas de sanctions, ou alors légères, il faut faire appel au droit national pour trouver une qualification à ces actes et les sanctionner.

En se rabattant sur l'abus de confiance et non plus l'extorsion, il requiert :

- six mois dont 4 avec sursis et 25 000 francs d'amende pour Dischamp qui a eu l'idée, ce qui doit commander la sévérité ;
- 7 mois dont 6 avec sursis et 25 000<sup>f</sup> d'amende pour Philippe dont, dit-il, le rôle a été très important et qui a déjà été condamné ("délinquance primaire à la virginité douteuse") ;
- peines moindres et avec sursis pour les deux autres.

## LES PLAIDOIRIES

Deux avocats vont plaider la cause de Dischamp :

- le premier, en mettant l'accent

sur le préjudice subi par son client du fait des 13 jours de détention provisoire (un scandale!), sur sa bonne foi (il s'est présenté spontanément en costume de plage, c'est donc qu'il n'avait rien à se reprocher), sur l'honnêteté de ce jeune entrepreneur travailleur qui a bien rempli son rôle (ni la qualité du beurre, ni celle du butter oil ne sont en cause).

L'autre plaidoirie, d'une haute technicité juridique, s'attachera à démontrer les mécanismes du droit communautaire et à montrer qu'on ne peut appliquer de sanction pour des faits rattachables à un droit supranational que si elle est reprise par le droit national, ce qui n'est pas le cas.

L'avocat de PHILIPPE va jouer dans le même registre que son client, en essayant de nous attendrir sur le sort de ce "petit bonhomme" (sic) qui, il est vrai, a mauvais caractère mais qui, il faut bien s'en souvenir, a débuté sa carrière d'industriel équipé d'une bicyclette avec deux kilo de beurre à l'avant et un panier d'oeufs à l'arrière. On pleure.



Il insiste lui aussi sur le caractère dramatique de l'arrestation, sur la campagne de presse "délirante" et dit que Philippe est bien content d'être là, devant le tribunal : "ce sera pour lui l'heure de vérité".

Sans nul doute le verdict le blanchira et le réhabilitera ?

Son morceau de bravoure a quand même été de glisser, en passant, que les pays d'Europe étaient trop bons d'envoyer du beurre à des pays comme la Jordanie "qui sont d'une grande hospitalité pour ceux qui contestent la société capitaliste".

Donnez du beurre rance aux pauvres, ils armeront le bras de vos enfants avec des mitraillettes. Ce qu'on peut être poires...



Les plaidoiries terminées, deux avocats bouclent leurs dossiers avec célérité : "Vous nous excuserez Monsieur le Président, mais nous avons un avion à prendre".

"Faites donc". On se serre la main, on est entre soi. Et pourtant l'affaire n'est pas finie, pas jugée... mais ils sont ellement surs d'eux.

Il ne reste plus grand monde dans la salle pour entendre les deux dernières plaidoiries qui n'ajouteront pas grand chose aux précédentes.

La presse, imitant une partie de la défense, est partie, ce qui provoquera l'indignation d'un des avocats restants : "C'est un scandale, ces gens-là se permettent de raconter n'importe quoi, et ils ne prennent même pas la peine de rester jusqu'au bout pour entendre la vérité... Ce sont des millions qui sont en jeu, des entreprises qui tombent à cause de l'inconscience des journalistes..."

DELIBERE - JUGEMENT LE 23 DECEMBRE -

## PHILIPPE - encore - DEUX AUTRES AFFAIRES

Elles concernent des fraudes commerciales :

- la première sur le taux d'humidité du beurre qui dépassait les 16 % autorisés ;

- la deuxième sur les poids des plaquettes de beurre auxquelles il manquait bien souvent 2 gr. pour atteindre le poids indiqué (2 gr sur 250 gr lorsqu'on traite plus de 1 200 tonnes de beurre pas mois, cela fait en fin de compte une belle économie).

Cette fraude était continue depuis 1972.

Après avoir fait remarquer que B. PHILIPPE se moquait de la législation économique comme de la législation du travail, faisant en cela référence aux condamnations antérieures de B. Philippe, le procureur M. Bruneau a requis une peine de prison avec sursis, une amende de 6 000 F. et la publication et affichage du jugement pour chacune de ces deux infractions.

Pour l'avocat de B. Philippe, tout ceci n'est que la conséquence de la première affaire (sur le beurre C. E. E.) car autrement il n'y aurait pas eu de contrôle.

Désormais avec la nouvelle usine de Vertou tout a changé (?).

Avec une usine modèle, 78 employés, des délégués du personnel et un syndicat C. G. T., B. Philippe a pris de bonnes résolutions.

"M. Philippe a connu une mauvaise époque : le contrôle de l'inspection du travail, des services fiscaux, des poids et mesures, des fraudes. Cela fait trop de contrôleurs et c'est comme les femmes, quand il y en a de trop, on ne les aime plus".

Le tribunal a fait preuve d'une grande clémence. Après avoir estimé que les faits étaient constitués depuis 72, il a condamné B. Philippe avec circonstances atténuantes à 4 000 F. d'amende pour chaque dossier mais avec confusion des peines ce qui veut dire qu'il ne paiera qu'une seule amende de 4 000 F.

- enquête A. P. L. -

## ASSASSINAT

Les communistes marxistes léninistes de l'Humanité Rouge de Nantes s'élèvent avec indignation contre l'assassinat d'un frère algérien de l'Amicale des Algériens en France.

Cet acte scandaleux est le prolongement de la campagne raciste et fasciste dont les mot d'ordre ignobles ont couvert récemment notre ville.

Campagne encouragée en sous-main par le pouvoir capitaliste et sa police qui a déployé sa brutalité à plusieurs reprises contre les travailleurs émigrés en France.

L'Humanité Rouge appelle tous les travailleurs français et émigrés, tous les antiracistes et antifascistes à manifester énergiquement contre cet assassinat.

A cet effet, elle invite les organisations, les personnalités et militants antiracistes à participer à une réunion :

LE MARDI 6 DECEMBRE A 20 H 30

à la Fraternité Protestante pour préparer une riposte.



# LAVING-GLACES: 3<sup>e</sup> SEMAINE ! ELARGIR LE SOUTIEN ET TENDRE LE MOUVEMENT

Les travailleurs de Laving-Glaces viennent d'entrer dans leur 3<sup>e</sup>me semaine de grève. Les négociations ? Toujours rien. La direction, d'ailleurs, n'a pas l'air de vouloir céder, puisqu'elle maintient sa décision de licenciement du travailleur, et aujourd'hui, demande à l'Inspection du Travail, le licenciement de 2 délégués syndicaux C.F.D.T. Le Comité d'Etablissement est convoqué mardi avec les délégués C.F.D.T. C'est clair : l'enjeu de la lutte est de plus en plus l'existence même de la section syndicale C.F.D.T. (qui regroupe 80% du personnel).

3<sup>e</sup>me semaine de grève : c'est dire que les travailleurs de Laving-Glaces ont passé la semaine à envisager les moyens de tenir longtemps jusqu'à la satisfaction complète des revendications. Une nouvelle assemblée générale est d'ailleurs convoquée pour samedi après-midi pour que tous envisagent ensemble les moyens à prendre et doivent donner leur avis sur la situation aujourd'hui. Après 2 semaines de grève, il est inévitable que des problèmes commencent à se poser (qu'ils soient matériels, de doute sur l'issue positive...) C'est dans ce sens, que les délégués voient comme une tâche importante aujourd'hui, la participation active de l'ensemble des grévistes à l'organisation de la grève, à la prise des décisions.

De la même manière, c'est la popularisation et l'élargissement du conflit qui se pose maintenant : "on est à un virage de la lutte ; il faut pouvoir enclencher la vitesse supérieure", disait un délégué. Ne pas être isolés, faire largement connaître la lutte et la situation générale dans le nettoyage, est ce qui revient le plus souvent dans les discussions. L'exemple de Dubigeon, et de son échec, est bien présent. Plusieurs initiatives ont été prises en ce sens :

• tout d'abord, renforcer le contact avec les autres boîtes de nettoyage à NANTES, mais aussi celles qui travaillent à la S.N.C.F. dans d'autres

ville. Des contacts et des collectes, ont déjà eu lieu avec les boîtes de NANTES, des contacts plus importants encors doivent être pris, en lien avec l'Union Locale. Il est également envisagé de chercher à obtenir le soutien des autres chantiers S.N.C.F. en France, dont les revendications sont les mêmes, pour qu'ils refusent de nettoyer les trains d'ordinaire nettoyés à NANTES.

• ensuite, l'utilisation de la manif. du 1<sup>er</sup> décembre pour populariser et accroître le soutien financier : derrière une banderolle, faite par eux-mêmes à la peinture, sur laquelle était inscrit : "LAVING-GLACES EN LUTTE - SOLIDARITE", ils arrivaient place du Commerce, en tête du cortège qui venait de la S.N.C.F. avec les cheminots C.G.T. - C.F.D.T. Une trentaine de travailleurs de Laving-Glaces étaient derrière la banderolle avec 2 tracts (l'un de l'Union Locale, l'autre fait par eux-mêmes) avec un porte-voix et des caisses pour la collecte. Aux cris de "Laving-Glaces vaincra, pas un seul licenciement !", "Nettoyage = Esclavage, Laving-Glaces vaincra !", ils constituaient de loin la partie la plus combative de la manifestation. Dommage qu'une intervention ne leur ait pas été offerte à la Tribune. Au départ de la manif., placés avec les cheminots en queue de cortège, ils remontèrent la manif., accompagnés de cheminots C.F.D.T. jusqu'au milieu, ce qui permit à de nombreux travailleurs d'entrer en contact pour la première fois avec ceux de Laving-Glaces.



La collecte fut de 4600Frs, chiffre supérieur aux espérances des grévistes et qui montre, en tout cas, que le sou-



Laving-glaces suite

tien est possible, pour peu qu'il s'organise.

Dans le même souci de popularisation, un appel était lancé par les travailleurs de Laving-Glaces pour une réunion d'information samedi soir sur leur chantier même. Le but : envisager la création d'un Comité de Soutien qui pourrait prendre en charge la popularisation et le soutien avec les grévistes. Déjà, on envisage un grand gala de soutien, avec campagne d'affichage. Autant d'initiatives qui montrent bien la détermination des grévistes d'aboutir et de prendre tous les moyens pour ne pas rester isolés. Le principal aujourd'hui est bien de faire largement connaître le conflit dans toutes les entreprises de NANTES, en montrant l'enjeu : l'existence d'une organisation syndicale forte, combative dans un secteur où la répression anti-syndicale est féroce !

La CGT. CHEMINOTS

Dans le conflit ? :

Depuis le début du conflit, la C.G.T. s'était particulièrement fait remarquée par son absence, au mieux, ou son dénigrement de la grève : la section C.G.T. Port et Docks, qui s'occupe du nettoyage S.N.C.F., avait il y a 15 jours, violemment pris position contre les grévistes.

La C.G.T. Cheminots (majoritaire à la S.N.C.F.), s'était bornée jusqu'à alors, à refuser de prendre position sur le conflit. Au meeting S.N.C.F. - Laving-Glaces, qui précédait la manif du 1er décembre, la C.G.T. allait encore loin : elle dénonçait les gauchistes dans la grève, traitant les grévistes de manipulés par des irresponsables gauchistes !

La section C.F.D.T. Cheminots, qui soutient très activement le conflit depuis le début, exigeait une intersyndicale avec la C.G.T. après la manif, pour demander des explications sur l'attitude de la C.G.T.

Conséquences du succès des travailleurs de Laving-Glaces à la manif., du soutien concret que de nombreux travailleurs leur ont apporté ? Toujours est-il que la C.G.T. dans l'intersyndicale, revenait sur son attitude et envisageait de soutenir les grévistes, allant jusqu'à proposer d'organiser des collectes !

Ce changement d'attitude, s'il se confirme de la C.G.T., est très important, vue l'implantation de celle-ci à la S.N.C.F. Il est clair que la Direction Régionale S.N.C.F., qui aujourd'hui, est faite et causée pour la direction de Laving-Glaces, est d'autant plus fortes si elle sait jouer d'une "neutralité" de la C.G.T.

Communiqué de dernière minute :

Le syndicat au nettoyage en gare de NANTES (section ferroviaire) indique qu'il est actuellement en lutte pour les revendications : augmentation des salaires, la prime de fin d'année égale à un 13ème mois.....

Le syndicat appelle ses adhérents et sympathisants à être vigilants et prêts à répondre à tout mot d'ordre de la Fédération Nationale des Ports et Docks, et met en garde le personnel de l'entreprise contre certains éléments.

Note A.P.L.

Ce communiqué pour samedi matin, montre bien le bousculement de la C.G.T., qui, nationalement, soutient désormais la grève de Laving-Glaces.

Mais, en même temps, la C.G.T. croit bon de discréditer, ceux qui, depuis le début, l'ont portée à bout de bras.

Curieuse conception de l'unité.



# UN COMITÉ DE SOUTIEN ?

Vendredi soir, avait lieu une réunion pour constituer un Comité de Soutien à la lutte des travailleurs de Laving-Glaces. L'annonce en avait été faite au gala de soutien. Malgré ce faible appel, une trentaine de personnes étaient venues. Des paysans, des cheminots C.F.D.T., des postiers, des A.C.B., de la chambre d'agriculture, du syndicat du nettoyage C.F.D.T.

Tout d'abord, une discussion avait lieu sur le rôle du Comité de soutien et de quelle manière il devait agir. Les 2 délégués C.F.D.T. de Laving-Glaces, expliquaient que, pour eux, le Comité de Soutien devait être dirigé par les travailleurs de Laving-Glaces eux-mêmes, qu'il ne pouvait pas y avoir d'initiative individuelle. Plusieurs actions étaient envisagées et proposées par les travailleurs de Laving-Glaces : intervention à Saupin pour le match Nantes-Metz, intervention samedi soir devant les cinémas de Nantes. Les paysans présents proposaient d'organiser un dimanche à la campagne, pour les gosses des grévistes et les grévistes eux-mêmes. L'amplification du soutien en nourriture et la prise de contacts entre les travailleurs du chantier et les paysans étaient également envisagés. Des panneaux d'information sur la lutte et la situation dans le nettoyage vont être faits avec des personnes du Comité de Soutien et des grévistes.

Toutes ces décisions doivent être maintenant discutées en assemblée générale de grévistes samedi, ainsi que la proposition d'organiser un gala de soutien le vendredi 16 décembre.

Cette 1ère réunion, même si elle était limitée, a permis que se réalisent plusieurs propositions que les grévistes eux-mêmes n'auraient pu mener à bien seuls. Il est important que d'autres travailleurs, des sections syndicales, viennent se joindre à ce

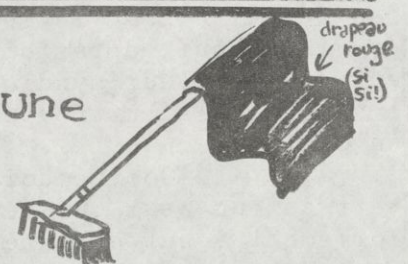
comité. Pour gagner, les Laving-Glaces, ont besoin d'un large soutien. C'est le rôle d'un tel Comité.

Prochaine réunion :

mardi 6 décembre à 19h.  
au local de Laving-Glaces  
27, boulevard Stalingrad (entrée Cantine S.N.C.F., derrière garage à vélos)  
Face au café "Le Régional"



## à Rennes : Laving glaces : déjà une EXPERIENCE DE LUTTE



De juillet 75 à janvier 76, les 10 femmes et 5 hommes de l'agence Laving-Glaces de Rennes, menèrent, organisés dès le premier jour de grève en section C.F.D.T., épaulés par leur comité de soutien à partir de septembre, une lutte acharnée contre Opperman, patron de la société, qui sévit aujourd'hui à la tête de Laving-Glaces à Nantes.

Ce qui déclencha l'affaire : la paye versée le 11 juillet sous forme de chèques barrés, inencaissables,

pour des travailleurs qui ne s'étaient jamais souciés d'ouvrir de compte en banque, vu leurs salaires de misères :

pour femmes de ménages, laveurs de vitres, moquettes, immeubles neufs après chantiers, spécialistes en injection bois de charpente : 1 centime au dessus du SMIC, 5 centimes pour l'un deux avec 5 ans d'ancienneté. Le chef d'agence, contremaître, chef de chantier, prospecteur, établissant les devis : 2000Frs pour 11 à 12h. de boulot (dès



le début, il s'unit à la lutte, union qu'il avait toujours suscité).

En adhérent au syndicat, ils apprenaient l'existence d'une convention collective inappliquée : pas de classification, de prime de trajet, de prime de panier, de prime de risque, pas d'élection de délégué du personnel.

Les revendications en plus du paiement des chèques et de la convention collective : 0,50fr de l'heure et le 13ème mois. Constatant le silence total du patron pour ces revendications, ils entreprirent le 14/7 pour durer, de confisquer camions et matériels et par un appel à la population, d'exécuter des nettoyages à leur profits. 21/7, ils occupèrent 4 jours et 4 nuits, la chambre syndicale patronale du nettoyage et en épluchant les dossiers s'aperçurent qu'Opperman était considéré comme la bête noire au sein de sa propre organisation. Il négocièrent leur sortie, contre une journée de pourparlers. Le 28, au terme de cette journée, Opperman, leur concèdera par courrier trois jours plus tard,.....5 centimes.

Le 10/9, estimant que c'est un moyen nécessaire pour le soutien financier et la popularisation, ils appellent à la création de leur Comité de Soutien en élaborant une charte qui fut strictement et toujours respectée :

- soutien des grévistes sur la base de leurs seules revendications (en popularisant la lutte des Laving-Glaces, développant le soutien financier et matériel (recherche de travail), expliquant largement les raisons du soutien et la nécessité de la solidarité, dénonçant toute manoeuvre visant à diviser les travailleurs et à affaiblir le soutien populaire).

Le Comité de Soutien exerce son activité sous le seul contrôle des grévistes qui, après discussion entre eux et avec leur syndicat, ont la décision finale sur toutes les activités du Comité.

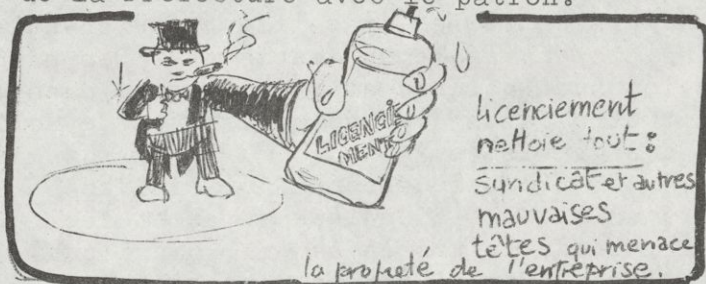
Le Comité doit donc être ouvert à tous ceux qui veulent agir conformément à cette plate forme et s'engage à soutenir par les actes les grévistes du Laving-Glaces.

A un arrêt de travail de 5 employés de Lorient, les Laving-Glaces de Rennes, vont chercher une ébauche de solidarité ouvrière. Les patrons s'y rendent déterminés à enrayer tout mouvement susceptible de renforcer la lutte : Dembrun, fondateur de la boîte sortira un revolver, dont il menacera un camarade de Rennes. Mais, le plus grave,

après une augmentation de cinq centimes l'heure = 9Fr par mois, les camarades de Lorient reprendront le boulot.

Avec le Comité de Soutien ils décident d'approfondir le soutien en organisant une fête de solidarité - forum des luttes (Réo-Fougères, Siccna St Malo, Garnier Redon, papeterie de Bretagne, Printemps, Mammouth) ceux-ci contactés par le canal de l'U.L. C.F.D.T. ne viendront pas, seuls des profs en grève d'Evron, invités par les grévistes viendront expliquer leur combat, cependant le Fest Noz qui suit est une réussite et une preuve que les travailleurs peuvent se prendre en main et s'organiser eux-mêmes.

En octobre, malgré le travail du Comité de Soutien et la solidarité syndicale qui procure du travail, les difficultés financières sont évidentes et le patron prononce un Lock-out et licencie tout le monde : action aux Prudhommes et sitting C.F.D.T. devant la préfecture, 100 personnes avec casse croute entre midi et une heure dénoncent la complicité de la Préfecture avec le patron.



La Direction départementale du Travail, désigne un médiateur aux pouvoirs très limités : ses recommandations ne sont exécutoires que si elles ne sont pas refusées. Le 28 octobre l'annulation des licenciements est gagnée aux prudhommes, ils deviennent des suspensions de contrat. Laving-Glaces décide d'en maintenir trois.

Quant à la médiation elle déclare que les salaires ne peuvent être augmentés plus à Rennes, que dans les autres agences, ce qui mettrait Laving-Glaces en péril = proposition de 0,06Fr. d'augmentation avec 0,40Fr. tout de suite à valoir sur les futures hausses prévues par la Convention Collective. D'après la médiation, au fur et à mesure de la reprise du travail de l'agence, les salariés au contrat suspendu devaient être réembauchés : le patron laissa couler une année l'agence, ce qui obligea tout le monde à trouver un autre travail dans l'attente de cette hypothétique réembauche.

Conclusion des travailleurs, c'est le manque de rapport de force malgré les rencontres avec les délégués syndicaux des autres agences locales, qui avait maintenu le patron dans son obstination, à ne pas vouloir négocier.





# RECLUSION

# CRIMINELLE

## POUR DESORDRE

# AMOUREUX

Le 18 novembre 1977, la Cour d'Assises jugeait à huis clos P. H. 47 ans inculpé d'attentats à la pudeur et d'actes contre nature sans violences sur des mineurs de 15 ans, sur des mineurs de 15 à 18 ans et enfin inculpé d'excitation de mineurs à la débauche.

Les faits reprochés à P. H. s'étaient déroulés en 1975 dans Trignac à Savines, un bidonville actuellement en destruction.

Cinq garçons de 12 à 16 ans avaient eu pendant un an des relations sexuelles avec P. H.

L'absence de partie civile et de toute plainte contre P. H. laisse supposer que c'est la "rumeur publique" qui a déclenché les poursuites.

A l'appel de l'huissier, un seul des cinq garçons s'est présenté pour être entendu par la Cour, ainsi que deux experts.

Depuis plus de deux ans en préventive, P. H. risquait une forte peine pour avoir déjà été condamné en 1947 mais pour un tout autre crime (participation à un hold-up).

Il était de ce fait en état de récidive criminelle et risquait le double de la peine : 20 ans.

Les jurés n'ont pas retenu l'excitation de mineurs à la débauche et ils ont accordé à P. H. les circonstances atténuantes.

**VERDICT : 5 ANS DE RECLUSION.**

Au centre d'une telle affaire : la sécurité de l'enfance. Le contrôle, la gestion, le modelage de la sexualité de l'enfance désormais reconnue.

Ce n'est pas là "un éternel débat" ni une "nécessité évidente".

Jusqu'en 1863, l'attentat à la pudeur sans violences sur un mineur, entendez par là le plaisir consenti, n'était puni qu'au-dessous de 13 ans.

En 1941, le seuil de la majorité sexuelle est élevé à 15 ans et pour les actes homosexuels à 21 ans

La loi de 1974 sur la majorité civile a abaissé l'âge de la majorité homosexuelle à 18 ans.

Selon la forme des plaisirs, la loi vous reconnaît adulte plus ou moins tard.

Cinq ans de détention pour des plaisirs consentis

Et pourtant, les jurés ont cru rendre un verdict de clémence. Pas d'acquiescement car les relations d'un adulte avec des adolescents ne sauraient être tolérées.

Des circonstances atténuantes, dues peut être à la personnalité de P. H. et à ce qu'en auront dit les experts, mais dues peut être aussi au témoignage des "victimes" et à leur interprétation par les experts.

Si en matière de viol, la justice présume toujours la victime consentante, en matière de pédérastie, les enfants ou les adolescents sont toujours de malheureuses victimes qui ne sauraient désirer de travers.

Seuls les experts médico-psychiatres, du haut de leur savoir (la "victimologie") pourront dire si les garçons en une telle affaire étaient ou non consentants.

Mais, même sans violences, même sans menace, même contre les témoignages des mineurs, les experts pourront toujours assimiler le plaisir pédérastique à un viol.

Mme Dolto affirme que si le traumatisé n'est pas conscient, il est inconscient...

Ainsi va la "libéralisation des mœurs" : il reste toujours un tiers exclu. Même si la loi renonce un jour à condamner l'homosexuel pour l'intégrer dans une normalité symétrique de l'hétérosexualité, il restera toujours au juge et au psychiatre des désordres amoureux à réprimer, des pédérastes à enfermer.



# PROCES POUR DELIT d'OPINION

Neuf personnes vont passer en procès pour délit d'opinion au courant des mois de décembre et janvier.

Quels sont les faits ?

- Fin mai 1977, Jo CASSARD, insoumis au service armé, était arrêté à Nantes et transféré à la prison militaire de Rennes où il entamait aussitôt une grève de la faim qui devait durer 19 jours.

Aussitôt, un comité de soutien, se créait chargé de coordonner les actions de défense de Jo CASSARD. Une grève de la faim publique suivie par six personnes avait lieu rue des Hauts-Pavés, au Centre Nantes Tiers-Monde. Elle se poursuivait à la Fraternité Protestante à la suite d'un attentat fasciste contre le local heureusement vide. Ce commando n'a, du reste, jamais été inquiété par la police.

Un groupe de 29 personnes, paysans, travailleurs sociaux, instituteurs, ouvriers, fonctionnaires et employés de bureau, saisissaient cette occasion pour renvoyer collectivement leurs papiers militaires.

Les motivations de ce groupe étaient diverses :

- non violence,
- lutte contre le système capitaliste,
- lutte antimilitariste, contre l'expropriation des terres aux paysans, les ventes d'armes à l'Afrique du Sud et aux pays en voie de développement, soutien aux forces néocolonialistes marocaines et mauritaniennes,
- lutte contre une société nucléaire répressive.

Mais ils se sont retrouvés d'accord sur une plateforme de revendications commune :

- 1 - Libération immédiate et sans condition de Jo CASSARD et de

JTE FOU TRAIS  
UN BON COUP  
DE FORCE DE  
FRAPPE DANS  
L'BUFFET MOI



tous les insoumis.

2 - Suppression des tribunaux militaires régis par l'arbitraire.

3 - Abrogation des ordonnances de 1959, qui permettent à l'Etat de placer toute personne sous l'autorité militaire et par ce moyen entre autres de briser les grèves des travailleurs.

4 - Prise en compte d'autres formes de défense que la seule défense armée.

5 - Respect de la convention européenne des droits de l'Homme signée par le Président Pompidou en 1972, et qui stipule le droit pour toute personne de changer d'opinion au cours de sa vie.

- Actuellement, où en est rendue la situation ?

Jo CASSARD est passé en procès le 18 novembre au Palais de Justice de Rennes et a été condamné à 15 mois de prison avec sursis.

D'autre part, à ce jour, 12 renvoyeurs de livrets militaires sont déjà inculpés et doivent passer en procès dans le courant des mois de décembre et janvier (2, 6, 13, 16, 20 décembre, 3, 6 janvier 1978).

Le général de Bollardièrre, connu pour ses prises de positions pendant la guerre d'Algérie, contre l'arme nucléaire et pour la non violence, viendra témoigner au procès d'un des inculpés, le 6 décembre au Tribunal de Nantes.

De plus, Amnesty International et la ligne des Droits de l'Homme reconnaissent comme justes les droits des insoumis et des renvoyeurs de papiers militaires.

Pour vous informer et soutenir la lutte engagée, adressez-vous au G.R.I.M. 57, rue des Hauts-Pavés 44000 Nantes (vous pouvez venir, envoyer des lettres de soutien ou signer des pétitions en cours).

Soutien financier : C.C.P. Hermine 2508.50 X Nantes en précisant : "soutien financier" sur votre chèque.



# PROCÈS des renvoyeurs de livrets militaires

Les 27 renvoyeurs de livrets militaires se sont présentés collectivement au premier procès du 2 décembre 1977. Ils entendaient signifier au Tribunal :

- que leur geste étant collectif, ils exigeaient d'être jugés collectivement et non séparément. Une lettre a été déposée sur le bureau du juge,
- que la Convention Européenne des Droits de l'Homme stipule le droit de changer d'opinion au cours de sa vie.

A l'appel de l'inculpé, les 27 se sont présentés - la salle a été évacuée -

Le Tribunal a estimé, que cette attitude n'avait pas un caractère civique. Pour cela, l'inculpé a été condamné à :

- 1000,00 Frs d'amende,
- privation du droit de vote, du droit d'éligibilité, d'être appelé aux fonctions de juré ou autres fonctions publiques ou aux emplois de l'administration.

## Correspondance APL

**TOUS**  
à Nantes le 6 déc.  
16 heures

Bernard THOUZEAU sera jugé au Tribunal Correctionnel de Nantes le 6 décembre 1977, à 16h., pour RENVOI DE CARTE MILITAIRE.

Le 18 mars 1977, il a renvoyé son Livret Militaire, avec 22 autres en soutien à Daniel BAUDRY, jugé à Saumur pour le même délit (celui-ci a été "condamné sans peine") pour protester contre :

→ l'extension des Camps militaires de Fontevrault et du Larzac qui méprisent les populations civiles

et l'équilibre économique et écologique des Régions,

→ contre la stratégie de la Défense Nationale qui repose essentiellement sur le Nucléaire et n'envisage pas la défense civile non-violente,

→ contre l'envahissement par l'armée, des secteurs civils de la recherche et de l'industrie. La France est le premier trafiquant d'armes au monde par rapport au nombre d'habitants. La responsabilité de chaque citoyen est donc engagée : c'est elle que nous exerçons aujourd'hui en refusant désormais d'appartenir à l'Armée de Réserve.

Venez assister au Procès, le 6 décembre 1977 à 16h. à NANTES (rendez-vous dans la Salle d'audience).

TEMOINS au Procès (peut-être) :

- Général de la Bollardière, 1 paysan de FONTEVRAULT, 1 renvoyeur de livret non encore jugé, et d'autres.....

- Envoyez des lettres ou des télégrammes de soutien, à :

Monsieur le Président du Tribunal Correctionnel,  
Audience du 6 décembre 1977 44000 NANTES, et demandez la relaxe. Si possible, adresser un double à Bernard.

- Vous pouvez aussi renvoyer vos livrets militaires : ils seront postés le jour du procès. Adressez les à l'une des personnes ci-dessous : (mêmes adresses pour le soutien financier)

- R. et A. JANIN  
95, rue Octave de Rochebrune  
85200 FONTENAY-LE-COMTE.

- A. BOUCHER  
Cité Bretagne - A 161  
49 300 CHOLET

- B. THOUZEAU  
50 CI rue du Calvaire de Grillaud  
44100 NANTES.



# L'ORDRE ATTAQUE

## GRÈVE A L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE NANTES

L'unité pédagogique d'Architecture de Nantes a fait 2 jours de grève la semaine dernière mercredi et jeudi. Le Ministère de la Culture (ministre d'Ornano) décrète une réforme de l'enseignement qui fait suite à la réforme de la profession d'architecte.

En 1968 les anciennes écoles des Beaux-Arts sont devenues écoles d'architecture. L'enseignement académique a été balayé par le mouvement des étudiants. À l'architecture créateur de "belles façades" les étudiants ont proposé une architecture au service de l'utilisateur. Concrètement, cela se traduisait en luttant contre la sélection sociale en élargissant l'enseignement aux sciences humaines, en travaillant avec les comités de quartiers, les groupes. Qui ne voulaient plus de l'architecture imposée par le pouvoir. Bien que l'enseignement se soit depuis lors "normalisé", l'Ordre ne veut plus de ces architectes critiques qui ne sont pas prêts à marcher la main dans la main avec le Patronat et son représentant, l'Ordre.

La réforme veut donc ajuster l'enseignement aux seuls besoins du patronat, pas aux besoins de la population.

- en éliminant par l'instauration d'un concours et la limitation des étudiants admissibles en fin de première année ce surplus d'architectes.
- en se réservant une main d'œuvre bon marché (création de certificats de fin de cycle, pour inciter les étudiants à abandonner en cours leurs études) voire gratuite (stages gratuits de 4 à 6 mois en agence).
- en limitant à 10% le nombre d'étudiants étrangers pour éviter une concurrence éventuelle dans les pays du tiers monde.
- en séparant les bonnes et les mauvaises écoles et diplômés, en imposant, en plus du tronc commun certaines matières communes à plusieurs écoles (spécialisations des Unités Pédagogiques) en créant des centres

de spécialisation et de recherche (sorte de 4<sup>ème</sup> cycle) dans certaines écoles, en dévalorisant de fait le diplôme actuel.

- en s'assurant des architectes plus techniciens. Le diplôme, actuellement travail d'analyse critique, devient un "projet architectural très élaboré", d'où la nécessité d'une formation adaptée.
- en finançant les écoles par création de centres de recherche dans les UP qui passent des contrats avec des boîtes privées ou établissements publics (de plus, les étudiants devraient avoir la faveur des directeurs de recherches pour gagner leur vie avec leurs étudiants).

Contre cette réforme, l'unanimité se fait: du Conseil National de l'enseignement de l'Architecture aux syndicats étudiants en passant par les syndicats d'enseignants, de travailleurs en agence. Mais au niveau étudiant, la mobilisation est inégale. Une première coordination nationale s'est déroulée à Versailles. Lancer un mouvement "dur", grève nationale reconductible, semble dès maintenant difficile à 3 semaines des vacances de Noël. Mais, pour faire échec à la réforme, un mouvement unitaire et national est indispensable. C'est pourquoi il a été décidé pour l'instant 2 journées de grève le 1<sup>er</sup> et le 13 décembre. Pas des journées "presse bouton" démobilisatrices, mais des journées "tremplin", préparant le mouvement après Noël (la grève reconductible).





A Nantes, l'information s'est faite dès la rentrée ( fin octobre ) par le comité étudiant constitué depuis plus d'un an, et depuis lors, le débat sur le sens de cette réforme et les possibilités d'actions nationales a avancé sans doute plus que cela dans les autres écoles :

Ainsi, les deux journées de grève sont conçues comme des occasions de permettre l'information, l'analyse, et la reprise de la lutte par toutes les écoles d'Archi, par les enseignants et leurs organisations, mais aussi par les usagers et leurs organisations qui sont en lutte contre le cadre bâti qu'on leur impose et que le projet aggrave encore. En effet, seule une mobilisation aussi large a permis de faire reculer, par exemple, le Conseil de l'Ordre des Médecins sur l'avortement.

Les propositions ont d'ailleurs été reprises en partie par la coordination, sur la grève du 1er décembre, défiler avec les syndicats posait

problème. Cela avait permis de faire cause commune avec les enseignants et les travailleurs en agence d'architecture ( sous la forme d'un défilé commun ). Mais la lutte contre le projet de réforme risquait d'être noyée dans le défilé, éclipsé par le thème de la journée, et ses implications politiques.

Pour ne pas se couper du mouvement national il a été voté la grève le 1er décembre, mais aussi le 30 novembre. Le 1er, les enseignants étaient en grève en majorité, et peu d'étudiants étaient à l'école. La proposition nationale de participer au défilé a été refusée donc à l'unanimité de l'assemblée générale, d'autant que seul le SNESUP y appelait (mais pas contre la réforme) pas le SGAC - CFDT.

Ces deux journées ont permis d'approfondir notre analyse sous forme de débats, d'informations, de propositions d'action. Des commissions ( sur la recherche, la main-mise du patronat sur l'enseignement, sur la femme dans l'architecture ) ont permis des débats plus faciles et plus larges qu'en AG où "c'est toujours les mêmes qui causent". Prochaine grève nationale le 13 dec. ARCHI, ça commence....

CORRESPONDANT APL

## TOUT LE MONDE SUR LES STADES !

*ou le sport au service de l'image de marque de l'Enseignement Libre*

Mardi 22 novembre, l'UGSEL ( Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre, c'est comme ASSU dans le public ! ) fêtait son 70<sup>ème</sup> anniversaire, et appelait les élèves de toutes les écoles libres de France à une épreuve d'endurance pour tous.

Manifestation sportive? pas si sûr que ça ! L'organisation de la journée ne fut pas simplement le fait de l'UGSEL, y participaient aussi les APEL (Associations de Parents des Ecoles Libres) et la direction diocésaine...!

Alors, dans quel but rassembler les élèves sur les stades ? L'union régionale CFDT des Travailleurs de l'enseignement privé flaira vite la supercherie.

Nul doute que l'on profitera de cette occasion ( voir larges articles dans la presse ) pour prouver la vitalité de l'enseignement libre ( privé ).

A quelques mois des élections législatives il faut dire que c'est une bonne propagande.

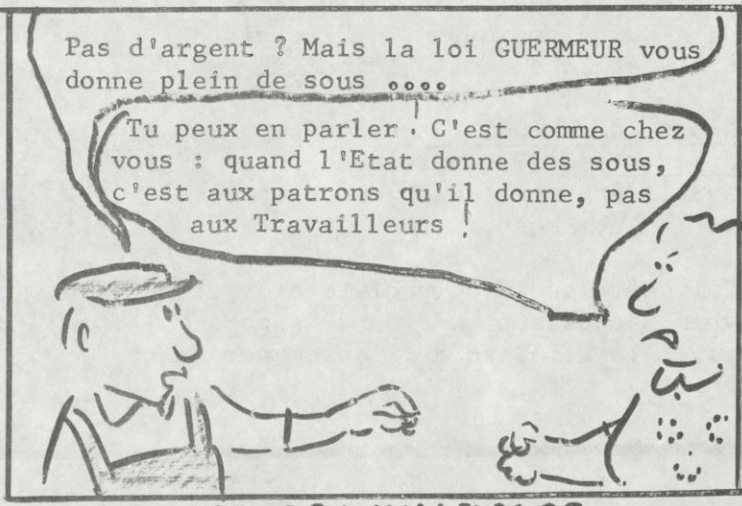
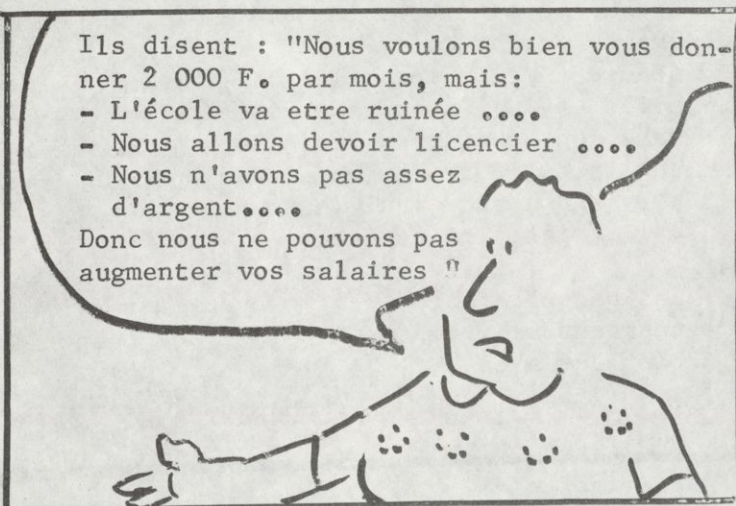
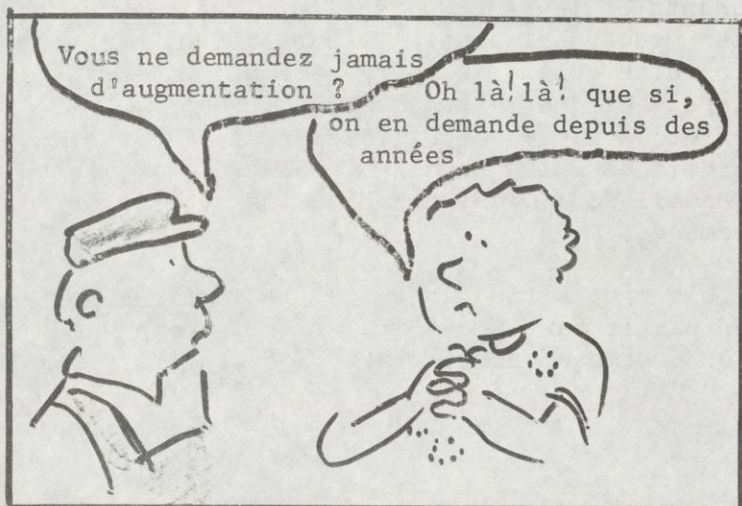
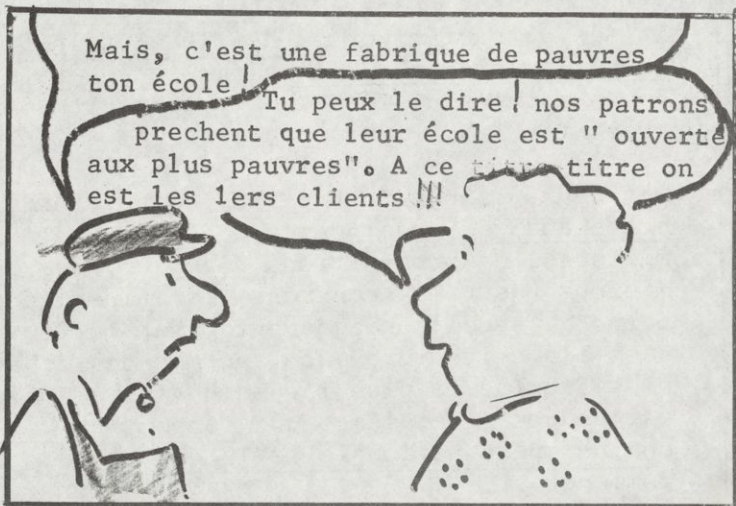
La CFDT dénonce l'utilisation des enseignants et des élèves à des fins publicitaires, et s'étonne de voir le sport si souvent négligé dans le primaire, par exemple, prendre une telle importance.

Alors, le mardi 22, les élèves et les enseignants furent obligés de se rendre sur les stades ( Voici une belle liberté... de manifester ! ) On peut dire que ce fut souvent sans enthousiasme: les élèves ignorant ce qu'était l'UGSEL, les enseignants accomplissant strictement leurs heures de travail ( pas plus ).

Les parents furent peu nombreux à venir encourager.....mis à part quelques responsables des APEL.

CORRESPONDANT APL







# C.S.C.V. de PONT-CHATEAU

## une pétition sur les impôts locaux ...

Quand elles ont reçu leurs feuilles d'impôts locaux, beaucoup de familles populaires ont été choquées des sommes à payer :

- jusqu'à 2 200 F. au total, dans de nombreux cas ;
- et en particulier, une taxe d'enlèvement des ordures ménagères passans de 85,00 F. (en 1976) à 230 F. cette année ;
- en plus, pour les logemants récents, une taxe foncière batie aussi importante que la taxe d'habitation, depuis la suppression de l'exonération de 25 ans (pour les maisons construites après 1972)

Beaucoup d'entre nous ont cherché une explication, soit à la Mairie, ou auprès du percepteur ou au service des Impôts de Saint Nazaire.

Et, ils ont ressenti tout la difficulté qu'il y avait à obtenir des renseignements complets et précis.

### MAIS S'INFORMER NE SUFFIT PAS.

### IL FALLAIT AUSSI AGIR.

Le texte de cette pétition comporte quelques-unes des questions posées et des injustices relevées.

Voici, pour les illustrer des exemples :

- "l'inégalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères" :

Pourquoi dans certains quartiers paye-t-on 100,00 F. pour un service assuré trois fois par semaine, alors que, dans d'autres quartiers, on fait payer 230,00 F. pour un service effectué une fois par semaine ou même une fois par quinzaine ?

Pourquoi fait-on payer là ou le service n'est même pas assuré du tout ?

Pourquoi le Conseil Municipal a-t-il pris la décision au cours d'une réunion tenue en mai dernier, d'augmenter de 300 % alors qu'il savait pertinemment que cette taxe était très inégalement répartie et que beaucoup de foyers qui profitent du service n'en payaient pas ?

Pourquoi le Conseil Municipal

n'a-t-il pas recherché un autre mode de financement comme il en a la possibilité (ce qui se fait dans d'autres communes) ?

- "Imposition (de la taxe d'ordures ménagères) basée sur la valeur locative cadastrale du logement" :

ce qui provoque son caractère injuste

A Valeur locative égale, une personne seule (une personne âgée par exemple) paiera autant qu'une famille de cinq personnes

- "Nous n'arrivons pas à retrouver comment est calculée cette valeur" :

o pourquoi des calculs si compliqués ?

o pourquoi la catégorie de classement du logement n'est-elle pas indiquée sur les feuilles d'imposition ?

o comment s'effectue ce classement ?

o pourquoi deux maisons rigoureusement identiques n'ont-elles pas le même classement ?

o pourquoi des différences si importantes sur le prix au M<sup>2</sup>, (18,20 F. au M<sup>2</sup> pour un logement classé en catégorie 6 - 32,20 F. au M<sup>2</sup> pour un logement classé en catégorie 5) ?

o quel est le rôle de la Commission Communale des Impôts ?

- "Le Conseil Municipal se penche sur ce problème" :

Or, ce faisant, les conseillers ne risquent-ils pas d'aggraver la situation actuelle ?

Car, ne connaissant pas eux-mêmes le classement des logements, ils n'ont pas de bases suffisamment sérieuses, pour établir que la valeur locative est supérieure ou inférieure à ce qu'elle devrait être.

- "L'injustice des impôts locaux" :

1 500,00 F. d'impôts locaux représentent-ils la même charge pour une famille qui a un revenu mensuel de 3000,00 F. que pour celle qui a un →



revenu de 6 000,00 F. ?

Est-il admissible que nous soyons imposés sur le logement, alors que celui-ci répond à un besoin fondamental ?

Est-il juste que la valeur locative soit calculée sur des éléments de confort et d'hygiène, tels que : l'eau, l'électricité, le lavabo, le receveur de douche, les W. C. ?

Alors que ces mêmes éléments sont exigés par la loi ?

**DEVANT DE TELLES INJUSTICES, NOUS  
NE POUVONS RESTER SANS REAGIR.**

Il est demandé au maire :

1° - de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion publique du Conseil

Municipal : l'étude complète d'une imposition équitable de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères .

2° - d'informer la population, par la presse et en temps voulu, des réunions du Conseil Municipal et des décisions prises .

3° - d'intervenir pour que la Commission Communale des Impôts exerce un contrôle précis sur l'établissement des valeurs locatives des habitations (classement et tarif au M 2) .

4° - enfin d'intervenir auprès des Services Fiscaux pour qu'une information précise soit portée sur les feuilles d'impôts (catégorie de classement, tarif au M 2) .

COR. APL

## Assises Nationales de L'HABITAT GROUPE-AUTOGERE à S<sup>r</sup> HERBLAIN

Samedi 12 et dimanche 13 novembre, se sont tenues au Centre Social et culturel des Bernardière de Saint Herblain, "Les Assises Nationales de l'Habitat Groupé-Autogéré", à l'initiative de L'unité pédagogique d'Architecture de Nantes, du groupe "ARCADE" et du G. R. A. C. (groupe de recherche d'architecture critique).

Il y avait des habitants de Meudon, Alençon, Toulouse, Poitiers, Cergy, de Belgique aussi et trois groupes de Loire-Atlantique (Ste Luce, Orvault et Treillières).

Ces habitants présents en grand nombre aux Assises, se sont reconnus dans le début de "la CHARTE" adoptée par un groupe d'une dizaine de familles à Meudon :

"Au commencement était le désir d'autre chose. Tous se sentaient dans les maisons vendues par les commerçants comme ours en cage. Ils décidèrent alors de construire une grande maison comme un grand vêtement sur ce désir. Et l'un d'entre nous dit que cette maison serait oeuvre libre, accouchée sans l'aide des mains du promoteur".

Ces habitants essaient de démontrer qu'il est possible de dépasser la Sacro-Sainte maison individuelle, de vivre des expériences de vie en groupe, enrichissantes au niveau personnel...

Ces groupes se forment la plupart du temps pour concevoir leur logement

et ensuite le gérer communautairement, tous prévoient des locaux communs à tous les habitants du groupe.

Pour d'autres groupes, moins nombreux, la conception d'un logement groupé, n'est qu'un aboutissement parmi d'autres, d'une vie axée sur la solidarité inter-personnelle et le partage total des ressources.

Toutes ces expériences, notent aussi une réduction notable des couts de construction.

Les Assises ont aussi largement débattu du rôle de l'architecte dans ce type d'habitat.

Quel pouvoir peut avoir l'habitant sur son habitat ?

L'architecture semble souvent plus près de la commande que de la demande.

La présence nombreuse d'architectes aux Assises, permet de noter avec satisfaction qu'ils sont de plus en plus nombreux à refuser le "Mandarinate" acquis souvent de par leur fonction.

UTOPIQUE ? MARGINALE ?... en tout cas une initiative qu'il faudra reconnaître et suivre

P. S. : localement, les Assises Nationales se sont données une antenne J. P. et B. Quevat 4 rue Menou 44000 NANTES - tél : 73.16.42 pour tous renseignements.

- correspondant A. P. L. -



# ST HERBLAIN

## SOLIDARITÉ AVEC LE

# PEUPLE CHILIEN

Le jeudi 10 novembre a été une importante journée de soutien à la résistance du peuple chilien, à Saint Herblain.

La journée s'est déroulée autour de trois points forts :

- vers 17 H 45 : la municipalité herblinoise a procédé à l'inauguration officielle d'un boulevard "Salvador ALLENDE", artère joignant la zone industrielle à la Z. U. P. Cette inauguration eut lieu en présence de représentants de l'Unité Populaire Chilienne réfugiés en France.

- en soirée : le "Comité France Amérique Latine" organisait une exposition -vente au Centre Social de la Bernardière.

- vers 21 H : au même endroit, fut joué une pièce de théâtre : "Chroniques du Jour combattant", par le théâtre de la Résistance Chili. En 14 tableaux cette pièce de Marcos Portnoy, retrace des scènes quotidiennes de la résistance du peuple chilien face au fascisme.



A la fin du spectacle, les acteurs (réfugiés politiques chiliens) proposèrent un débat avec le public nombreux.

Ce débat s'engagea très vite. Répondant à une question, un acteur retraça longuement les étapes de la Résistance au Chili depuis le coup d'Etat fasciste de Pinochet.

Deux questions passionnèrent l'auditoire :

- la première eut trait au problème de l'armée sous le gouvernement d'Unité Populaire d'Allende, a une remarque d'un spectateur déplorant l'attitude d'Allende vis à vis de l'armée, les chiliens rétorquèrent en faisant remarquer qu'il était trop facile pour les "révolutionnaires" français de faire une analyse aussi simpliste après coup.

Sachant qu'Allende était arrivé au pouvoir avec moins de 40 % des voix, comment pouvait-il en être autrement ?

- La seconde question concernait l'attitude de la Chine Populaire : "il est à noter, qu'à l'arrivée de l'Unité Populaire au gouvernement l'ambassadeur de Chine à Santiago, retourna en Chine à la demande des dirigeants chinois.

Durant la même période, l'ambassadeur de l'Unité Populaire Chilienne à Pékin fut renvoyé par les chinois. Enfin, la Chine refusa de voter contre le coup d'Etat de Pinochet, lors d'un soutien à l'O. N. U.

Curieux non ? Cette attitude de la Chine a de quoi inquiéter, quand on sait que la même tactique est employée par exemple en Angola... Les réfugiés politiques chiliens, ne peuvent qu'être profondément outrés par une telle trahison.

- correspondant A. P. L. -

## REPRESSION A SABLÉ

A la rentrée scolaire, la quasi unanimité des 54 personnes dont l'identité avait été contrôlée à SABLÉ ont reçu une convocation à la gendarmerie à la suite d'une plainte du Pitault, professeur de Sablé, pour occupation du foyer du lycée et séquestration de personnel.

Suite à une assemblée générale des personnes concernées fin novembre, il a été décidé que tout le monde dirait ce qu'il s'est passé, ni plus, ni moins (d'ou une déposition identique).

Depuis, les profs de Sablé qui étaient en grève le 14 avril au matin ont aussi été convoqués (sans doute sur dénonciation de Pitault) ainsi que quelques élèves,

Nous attendons maintenant la réaction du Parquet qui décidera de poursuivre ou non ... et qui ?

L'action de Sablé ayant été décidée par une instance statutaire du SGEN (Assemblée Générale) et menée par l'ensemble des participants, le SGEN CFDT appelle tous ceux que la montée de la répression dans l'Education Nationale inquiète à réagir vigoureusement au cas où des inculpations seraient prononcées.



# HISTOIRE d'une césarienne sans histoires...

J'ai dû accoucher par césarienne, (heureusement prévue) dans une grande maternité privée nantaise. Quel accueil! L'intervention était prévue le 19-7, donc mon entrée en clinique le 18. Or, le 14 juillet, (eh oui ! ) à 22h30 je perdais les eaux. Le gynéco m'avait dit qu'il fallait agir très vite dans ce cas puisque le bassin était rétréci. Dès 23h nous étions à la clinique. J'ai été aussitôt séparée de mon mari pour examen.

La sage-femme et l'infirmière de garde cette nuit-là ont commencé par me demander un tas de précisions administratives pendant l'examen gynécologique. J'ai eu le malheur de me tromper à répondre à une question. Quelle engueulade ! C'était la première fois que je mettais les pieds dans une clinique; j'étais paniquée. Ensuite la sage-femme m'a fait une piqure. J'ai OSÉ demander pourquoi. Elle m'a regardée, puis a tourné la tête. Rien de plus. On m'a simplement dit que je ne serais pas opérée cette nuit; il n'y avait pas de chirurgien sur place.

J'ai encore demandé si mon mari pouvait alors rester avec moi. La sage-femme a décidé qu'il serait "sûrement mieux ailleurs". J'ai osé insister, même réponse, un ton au-dessus. J'ai alors été conduite dans une petite chambre, et mon mari a décidé de rester malgré tout. On lui a alors dit qu'il n'aurait rien pour s'allonger et qu'il fallait se taire et éteindre les lumières.



A 23h30 les contractions ont commencé, (malgré la piqure dont on peut supposer qu'elle avait été faite pour les retarder). Je sonne donc. L'infirmière ouvre la porte: "Qu'est-ce qu'il y a ?" - J'ai des contractions.

La porte se referme dès ces premiers mots Rien de plus. Que faire ? Rappeler ? Puis elle revient un peu plus tard avec un chariot sans plus d'explications.

"Mais où m'emmenez-vous ?"

-Si vous avez des contractions, le Dr X est là maintenant, autant en profiter.

2eme ETAPE, j'arrive dans la salle d'opération. On m'attache. Sans un mot toujours. Le chirurgien arrive, se prépare, puis vient me demander dans quel sens faire la cicatrice - tout en me disant que la transversale ne présentait pas d'intérêt etc...

Ensuite personne ne m'adressera plus la parole.

L'anesthésiste arrive, me met la perfusion. Je lui dis alors que j'avais très peur, que je n'étais pas à jeun, etc... Pas de réponse - ou du moins pas à moi. Ironique, il se tourne vers le chirurgien: " Mais si elle a peur, je m'en vais ! " Le chirurgien discute ensuite avec lui: " Je lui ai fait ceci, je lui ai fait cela ...", mais à moi RIEN. C'est pourtant à moi qu'on a fait "ceci ou cela ".

Je suis ensuite endormie. Jamais, par la suite, je n'aurai la visite du chirurgien, ni celle de l'anesthésiste. J'étais cliente d'un autre gynécologue ( le seul d'ailleurs à me serrer la main en entrant dans la chambre - et ceci avant même de regarder le feuille de température. Ça devenait du grand luxe dans cet univers. )

Le bébé est né à 0h10 (le 15/7 ). Une infirmière est venue assez vite d'ailleurs le montrer à mon mari dix secondes environ. " Vous avez un garçon, on l'emmène en couveuse."

Et elle repart.

" Mais tout va bien ? Et ma femme ?"

" ATTENDEZ."

Et il a attendu jusqu'à 2h, sans autres précisions, que je sorte.

J'ai alors été prise en charge par une aide-soignante. Là, comme par enchantement, mon mari n'était plus inutile, il fallait quelqu'un pour pousser le chariot et me déposer dans un lit.

Cette aide-soignante, plus compréhensive, a répondu aux questions de mon mari et l'a rassuré sur la nécessité de couveuse dans le cas de césarienne.



Le reste du séjour à partir de ce moment a été tout à fait acceptable quant aux relations avec le personnel soignant ou de ménage/cuisine.

Seuls, là encore, se sont distingués un anesthésiste et un médecin (interne de garde). L'anesthésiste, de qui j'attendais des résultats précis quant à une anémie entre autre, arrive dans la chambre, épingle un petit papier.  
" Bonjour, comment allez-vous ?"  
Pas le temps de répondre, et:  
"Moi très bien, merci."

Et il sort. J'ai dû le rappeler pour lui demander de bien vouloir me communiquer les résultats en question. (Je supposais bien sûr que c'était l'anesthésiste, mais c'est tout.)

Quant à la visite du médecin du dimanche, elle durera à peine 10 secondes et se résume à ceci:

" Vous avez beaucoup de température. Si vous avez des frissons, sonnez, on vous fera une piqure. Au revoir, madame." ! ! !

Tout ceci n'a sûrement rien d'extraordinaire et a dû se répéter 100 fois sans que toubib ou anesthésiste ou sage-femme aient jamais eu l'impression d'avoir quelque chose à se reprocher.

Le bébé et sa mère se portent bien. Ils ont donc fait ce qu'il fallait. Mais toutes ces attitudes sont inacceptables; les femmes sont constamment infantilisées et même niées.

Je ne sais pas à quoi seront utiles ces témoignages, mais ils pourraient sûrement déboucher sur une action efficace ( cf: MLAC d'Aix en Provence.)

La lutte des femmes passe aussi par son droit à l'accouchement dans des con-

ditions différentes de ce qui existe actuellement:

- 1- Prière d'accoucher à la date prévue, et de jour.
- 2- Interdit d'accoucher la nuit du 14 juillet.
- 3- Ne pas poser de questions, c'est de la provocation.
- 4- Ne pas oublier que la feuille de température est plus importante et intéressante que vous-même ou ce que vous pouvez dire.
- 5- Si on est obligé de regarder plus ou moins la femme ( ou plutôt son ventre et son vagin )- le père, lui (ou la personne accompagnant), n'est même pas exclus - il n'existe pas.
- 6- Ne pas attaquer les médecins. Ils ne peuvent pas faire autrement. Ils ont trop de travail (consultations en cabinet - accouchements - visites aux hospitalisées) Ils ne peuvent pas tout faire.. Ils sont des hommes - mais vous n'êtes pas des femmes - Et ils méritent bien leur argent.

-Ci-joint honoraires:

du chirurgien: 926,50F  
de l'anesthésiste : 440F

Correspondance APL

Pour plus de précisions ou action:

NORMAND Jacqueline  
Place Bon Accueil  
44590 - Derval

## LES-FEMMES-FEM

GRUPE VIOL : Vendredi 9 DEC à 19H.

CONTACT: R.LIVET 14, pl. Viarnes

GRUPE MATERNITÉ : Vend. 9 Dec. à 20H30

- Pourquoi la Maternité ?

- ou on en est pour: films, etc...

CONTACT: Tel: 46-42-44

GRUPE QUARTIERS : Mardi 13 DEC.

CONTACT: LIBRAIRIE 71





